



Relevé de Décisions
Bureau Exécutif du 15 Février 2008

Présents : JP Champion – JC Méric – H Bacchini – J Kerhoas – C Peyras – E Marliot – P Gouard – H Giraud – M Bouvet - D Tincelin – J Cathelineau - S Lasseaux – B David - B Bonneau – E Coquerel – D Pillons – C Lemoine

Points	Thèmes et Commentaires
1	ADMINISTRATION
1-1	<u>Approbation des relevés de décisions</u>
Décision 1	Le BE approuve à l'unanimité les relevés de décisions du Comité Opérationnel du 24/01/08 et 06/02/2008.
Décision 2	Le relevé de décisions du BE du 17/01 /2008 sera considéré approuvé sans remarques des membres du BE sous 8 jours.
1-2	<u>Point sur les présences fédérales aux AG de Liges</u>
Info	Détail des présences aux AG de ligues en annexe 1
1-3	<u>Résultat Budget 2007 et prévisionnel 2008</u>
Info Vote CA	A la date du BE, le résultat d'exploitation provisoire 2007 s'élève en recettes à 10253 K€ et 10165 K€ en dépenses. Soit un résultat net (après Impôt) positif de 88 K€.
Décision 3 Vote CA	Le budget prévisionnel 2008 (Provisoire) est présenté en dépenses de fonctionnement à 10827 K€ et en recettes de 10543 K€, tenant compte de l'ensemble des projets fédéraux, soit un déficit qu'il faudra arbitrer d'environ 284 K€ L'investissement à 488 K€. La finalisation du budget prévisionnel en équilibre pour présentation au CA est déléguée au Président et au Trésorier
1-4	<u>Point organisation du Conseil des Ligues du 16 Février 2008</u>
Info	Présentation du programme
1-5	<u>Point AG FFVoile 2008</u>
1-5-1 Décision 4 Vote CA	Modifications statutaires Toilettage à proposer au vote du CA pour soumission à l'approbation de l'AG Le BE adopte les résolutions suivantes à soumettre à l'AG du 15/03/08:
Décision 5	RESOLUTION 1 " L'Assemblée Générale de la FFVoile donne mandat au Conseil d'Administration, par décision du 15 mars 2008, de procéder aux éventuelles modifications des statuts, du règlement intérieur, du règlement disciplinaire et du règlement financier qui seraient imposées par le Ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, dans la mesure où ces modifications ne portent pas atteinte aux choix essentiels d'organisation et de fonctionnement de la FFVoile opérés par la présente Assemblée Générale."
Décision 6	RESOLUTION 2 Les statuts, le règlement intérieur et le règlement disciplinaire adoptés ce jour par l'Assemblée Générale de la FFVoile entrent en vigueur immédiatement, à l'exception des articles 15 et 16 II des statuts ainsi que les articles 20, 21 I et 21 II traitant de

	<p>l'augmentation du nombre de membres au Conseil d'administration. Le nombre de membres constituant le CA en place reste inchangé jusqu'à l'élection du nouveau Conseil d'Administration de la FFVoile qui interviendra au plus tard avant la fin du mois de mars de l'année suivant la fin des Jeux Olympiques de Pékin.</p>
<p>1-5-2 Décision 8 Vote CA</p>	<p><i>Prix des cotisations des structures affiliées 2009</i> Associations Affiliées : 245 € Membres Associés : 245 € Associations Nationales : 245 € Etablissements Affiliés : 245 € Associations de Classes : Gratuit</p>
<p>1-5-3 Info Décision 7</p>	<p><i>Elections et Médaillés</i> Information sur les candidats à l'élection au CA Le BE se prononce pour la mise en place comme chaque année sur le système de dépouillement électronique pour l'élection au CA</p>
<p>Décision 8</p>	<p>Proposition pour les médaillés : Didier Poissant – Mr Chadouteau (Pdt CN Antibes) -</p>
<p>1-5-4 Décision 9</p>	<p><i>Rapport moral du BE à l'Assemblée Générale</i> Ordre de passage : JP Champion – J Kerhoas – H Bacchini – H Samuel – P Gouard – JC Méric Conclusion JP Champion. Durée totale 35 minutes Chacun devra faire un texte de 2 pages format Times New Roman 12. Remise impérative le 22 Février 2009. Envoi des documents au représentant à l'AG le 29 Février 2008.</p>
<p>Décision 10</p>	<p>4 interventions seront prévues. Durée 5 minutes dynamique/ par personne. Intervenants : Formation (M Duclot) – CCA (C Peyras)- Relation Internationales (B Bonneau) – Direction de Course (C Lepape) Remise impérative le 10 mars au plus tard pour relecture du président</p>
<p>1-5-5 Décision 11</p>	<p><i>Ordre du jour de l'AG</i> Le BE donne son accord à l'ordre du jour proposé, situé en annexe 2.</p>
<p>1-5-6 Décision 12</p>	<p><i>Ristourne sur la gestion régionalisée des Licences Temporaires</i> Le BE décide de proposer au conseil des présidents de ligue la suppression de la décision du BE du 13 Avril 2006 concernant la ristourne aux Ligues sur la gestion régionalisée des licences temporaires et de consacrer la somme à la création d'un secrétariat d'assistance aux Ligues sans permanents et Associations de Classes au siège de la FFVoile.</p>
<p>1-5-7 Décision 13</p>	<p><i>Fixation du prix des repas pour les représentants à l'AG</i> Coût du repas de l' AG au CNOSF : 53,50 € - Le BE décide la répartition de la prise en charge comme suit : 43 € à la charge des représentants des Ligues et le complément de 10,50 € par la FFVoile</p>
<p>1-6</p>	<p><u>Priorités informatiques 2008</u></p>
<p>Décision 14</p>	<p>110 jours de travail sont disponibles pour le développement informatique. Priorités retenues pour 2008 : Refonte du calendrier Gestion des qualifications Gestion des certificats de jauge et numéro de voile Pour le prochain BE l'optimisation du temps par rapport aux priorités établies sera fournie afin d'envisager d'autres tâches à développer.</p>
<p>1-7</p>	<p><u>Suivi développement logiciel de régates Freg 2009</u></p> <p>Présentation des logiciels existants sur le marché et de la problématique liée à l'évolution de Freg. En l'état actuel des applications de FREG, il n'existe pas d'alternatives aussi complètes sur</p>

Décision 15	<p>le marché. Seule alternative à périmètre égal : évolution de Freg en faisant appel à l'extérieur ou en interne de la FFVoile en s'appuyant sur un expert car le projet est très lourd. (coût ingénieur 100 k€ /an environ pour un développement de 3 ans du programme). Le BE décide que ce sujet et les options envisagées seront débattus lors du séminaire de réflexion du 10-11 Avril.</p>
Décision 16	<p>En outre, le BE souhaite que le service Informatique puisse se rapprocher rapidement de Mr BRAMOULE afin d'étudier la possibilité de récupérer les codes sources du programme FREG</p>
1-8	<u>Offre météo pour les licenciés Grand Public pour Internet et mobiles</u>
Info	Une réunion avec les différents intervenants sera programmée le 22/02/2008
1-9	<u>Affiliations</u> Pas d'affiliation
1.10	<u>Présentation Plan de communication 2008</u>
info	Eric Coquerel fait le bilan des actions de l'année 2007. et projet 2008
2	COMMISSION FORMATION
2-1	<u>Formation sécurité</u> Le BE proposera au Conseil d'Administration de la FFVoile du 23 février 2008 de débattre de l'adoption du principe de la généralisation d'une unité de compétences capitalisable (UCC) visant la sécurisation du contexte de la pratique. Son contenu et les implications de sa mise en place seront débattus lors des prochains CO/BE pour décision au CA de juin.
Décision 17 Vote CA	
2-2	<u>Problème des permis voile en Europe</u> Reporté à un prochain BE
2-3	<u>Aide aux Sportif de Haut Niveau</u>
Décision 18	<p>Le BE approuve la répartition des aides financières de formation individualisées, versées en 2007 à 27 athlètes dont 1 aides à la formation et 15 soutiens de CIP pour un montant total de 127 066 €.</p>
3	PRATIQUE COMPETITIVE
3-1	<u>Département Voile Légère</u>
3-1-1	<i>Calendrier (refonte et échéancier)</i>
Décision 19 Vote CA	<p>Le BE décide de présenter au vote du CA l'évolution des modalités de mise en place du calendrier fédéral (2^{nde} étape) prévoyant une évolution plus adaptée de la participation, une évolution de l'attribution des grades et une adaptation du niveau de l'arbitrage. Pour ce dernier point, le BE propose un seul changement dans le texte comme suit : « Seules les épreuves IN, ou désignées comme tel sur décision fédérale, seraient assujetties à un Jury International ».</p>
Décision 20 Vote CA	Le BE décide également de proposer au vote du CA l'échéancier 2009
3-1-2	<i>Procédures d'attribution d'un championnat de France de voile légère et échéancier à partir de 2009</i>

<p>Décision 21</p>	<p>Le BE décide d'adopter la procédure d'attribution d'un Championnat de France ainsi que l'Echéancier pour attribution des Championnats de France à partir de 2009, Tel que précisé dans le document reproduit en annexe 3.</p>
<p>3-1-3 Décision 22</p>	<p>Convention HC sur classique tour Le BE donne son accord à cette convention tel que reproduite en annexe 4</p>
<p>3-1-4 Décision 23 Vote CA</p>	<p>Evolution des règles d'attribution des ratings dériveurs et quillards de sport Le BE donne son accord pour soumettre au vote du CA cette évolution</p>
<p>3-2</p>	<p><u>Département Habitables</u></p>
<p>3-2-1 Décision 24 Vote CA</p>	<p>Evolution de l'organisation des systèmes de handicap Le BE donne son accord sur la présentation au Ca de la réorganisation des Systèmes de Handicap de la FFVoile, de la création de la commission OSIRIS et sa composition.</p>
<p>3-2-2 Décision 25</p>	<p>Classe Mumm Le BE se prononce favorablement à l'évolution de la classe Mumm 30 Française comme suit « <i>L'APCM 30 conserve sa forme et son fonctionnement actuels, selon les statuts et ses règles de classe, validés par la FFVoile.</i></p>
	<p><i>Compte tenu que, ni dans les statuts, ni dans les règles de classe, aucune obligation n'est faite à un membre de la classe française de s'inscrire à la classe internationale (sauf s'il veut participer à des épreuves à l'étranger), nous convenons de ce qui suit :</i></p> <p><i>Lors de l'inscription à la classe française, les membres devront préciser s'ils souhaitent ou non courir à l'étranger.</i></p> <p><i>Si tel est le cas, la classe française commandera le Measurement certificate du bateau au Rorc via la classe Européenne, inscrira les dits membres à la classe internationale, et reversera à la classe internationale la part qu'elle demande (environ 350 euros sur 500 perçus).</i></p> <p><i>Pour ceux qui ne souhaitent pas courir hors des règles françaises et hors de France, ils seront simplement membre de la classe française (et non internationale).</i></p> <p><i>Ils recevront un Certificat de Conformité à la jauge et aux règles de classe française, émis par le comité de jauge de la classe française, en toute indépendance.</i></p> <p><i>Dans ce cas, la classe française, conformément à la demande de ses membres, ne les inscrira pas à la classe Internationale.</i></p> <p><i>Les éventuelles recettes dégagées seront utilisées à la valorisation et l'amélioration des épreuves du CFE.</i></p> <p><i>Nous ajoutons que toute personne qui le souhaite peut, en toute liberté, choisir de s'inscrire directement à la classe Internationale.</i></p> <p><i>De plus, si, encours de saison, un membre de la classe française souhaite finalement être inscrit à la classe Internationale, la classe française effectuera cette inscription et reversera à la classe internationale la part qu'elle demande, et ce sans qu'aucune contribution supplémentaire soit demandée au dit membre »</i></p>
<p>3-2-3 Décision 26</p>	<p>Classes admissibles au championnat de France Monotypes Habitable 2008 Le BE approuve la participation des classes suivantes : 74 one Design, Corsaire, Open 5.70, Open 6.50, Surprise, Sélection, Melges 24, Go Neptune 6.25, Laser SB3, H 22, 31.7</p>
<p>3-2-4 Décision 27</p>	<p>Demande d'autorisation exceptionnelle d'inscription d'une épreuve au calendrier FFVoile : Pôles France Course au Large et La Rochelle – Dans le cadre des opérations : Jeune Talent DCNS et Challenge Espoirs Le BE en date du 15/02/2008 délègue aux Pôles France de Port la Forêt et La</p>

	<p>Rochelle l'organisation des épreuves spécifiques de la sélection « les Filières du Talent DCNS » organisées entre le 3 mars et le 15 avril 2008.</p> <p>Ces structures inscriront les épreuves au calendrier de la FFVoile et signeront la déclaration aux affaires maritimes ainsi que les autres formalités administratives pour le compte de la FFVoile.</p> <p>Par ailleurs, le BE en date du 15/02/2008 délègue au Pôle France de Port la Forêt l'organisation des épreuves du Challenge Espoirs organisées du 29 mars au 3 avril 2008.</p> <p>Le Pôle France de Port la Forêt inscrira l'épreuve au calendrier de la FFVoile et signera la déclaration aux affaires maritimes ainsi que les autres formalités administratives pour le compte de la FFVoile.</p>
4	DEPARTEMENT DEVELOPPEMENT
4-1	<u>Dossier relance des écoles de sport : état des lieux des écoles de sport 2008, premiers retours sur l'enquête EFV et ligues, point cofinancement</u> Remis dans le cadre de la discussion en Conseil des ligues
4-2	<u>Partenariat EFV/Orange : point sur les clubs BT</u> Le BE souhaite que toute EFV qui fait le choix d'aller vers le partenariat BTEL se voit interpellé sur le risque de retrait de son label en cas de maintien de ce choix. Ce principe de retrait du label nécessite une modification du règlement des labels qui sera proposé au CA de Juin 2008. Un courrier prévenant les EFV dès maintenant de ce principe leur sera prochainement envoyé.
Décision 28	
4-3	<u>Points d'actualité</u> Infos
4-4	<u>Bilan carbone</u> Non traité et remis au prochain BE
Remis BE	
5	POINTS DU PRESIDENT
5-1	<u>Calendrier de travail pour l'établissement du calendrier de réforme globale des filières de haut niveau (y compris les pôles)</u> Non traité au prochain BE
Remis BE	
6	HAUT NIVEAU
6-1	<u>Point sur les disciplines pour lesquelles la FFVoile souhaite demander une délégation</u> Non traité et renvoyé vers le CO
7	REGLEMENTATION
7-1	<u>Règlement sportif</u> Non traité et remis à un prochain BE
8	EPREUVES INTERNATIONALES
8-1	<u>Attribution de deux épreuves internationales</u> Suite à délégation du CA au BE e date du 21/12/2007, le BE s prononce favorablement pour les deux épreuves internationales suivantes :
Décision 29	* Championnat d'Europe RSX en 2008 au crocodile de l'Elorn * Championnat d'Europe Classe A du 22/06 au 29/06/2008 au CNBPP

<p>8-2 Remis</p>	<p><u>Soumission à l'ISAF avant le 15/03/08 sur le choix de l'équipement pour les JO 2012</u> Remis au prochain BE</p>
<p>9</p>	<p>DIVERS</p>
<p>9-1</p>	<p><u>Participation au BE</u></p>
<p>Décision 30</p>	<p>Le BE donne son accord pour la participation aux différents BE de Christine FOURRICHON et Jean Christophe COUR. De même, René GAUDINO sera invité aux CA</p>
<p>9.2 Décision 31</p>	<p><u>Ajout d'une procédure de fonctionnement</u> Le BE décide que pour toute modification de texte, la présentation aux instances décisionnaires fasse apparaître les parties supprimées par une barre simple sur le texte et les parties ajoutées par un texte gras et souligné</p>